

FICHE D'INSCRIPTION

2023/2024

NOM :

PRÉNOM :

AGE :

Nom (du payeur) :

Mail :

(pour être tenu au courant des prochaines programmations)

Numero(s) :

Adresse (du payeur) :

Cochez le créneau souhaité :

Adulte 18-99 ans

Lundi • 20H30-23H00 Partage d'atelier..... 330€/l'année

Adulte 15-99 ans

Mardi • 20H30-22H00 Cours de dessin..... 290€/l'année

Mercredi • 8H30-10H00 Cours de dessin..... 290€/l'année

Jeudi • 20H30-22H00 Cours de dessin..... 290€/l'année

Tout-Petit 4-6 ans

Mercredis • 10H15-11H00 Cours de dessin..... 230€/l'année

Primaire 7-10 ans

Lundi • 17H15-18H15 Cours de dessin..... 230€/l'année

Mardi • 17H15-18H15 Cours de dessin..... 230€/l'année

Jeudi • 17H15-18H15 Cours de dessin..... 230€/l'année

Vendredi • 17H15-18H15 Cours de dessin..... 230€/l'année

Collège 10-14 ans

Lundi • 18H15-19H30 Cours de dessin..... 290€/l'année

Mardi • 18H15-19H30 Cours de dessin..... 290€/l'année

Jeudi • 18H15-19H30 Cours de dessin..... 290€/l'année

Vendredi • 18H15-19H30 Cours de dessin..... 290€/l'année

Je, soussigné.e.s

atteste que mon enfant peut quitter l'atelier seul

autorise M. DELMAS MORENO à diffuser les créations sur les réseaux sociaux (facebook, instagram et tiktok)

Jamais le visage des enfants ne sera présent sur une publication

m'engage à respecter les règles de fonctionnement de l'atelier et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur notamment en ce qui concerne **les cotisations des cours et les absences et les règles de conduite à l'atelier.**

Date :

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ATELIERS GRAPHIQUES - BOOGALOO



Article 1 : Dispositions légales

L'atelier Boogaloo propose des cours de dessin à l'année ainsi que des ateliers créatifs réguliers à la carte animés par Florian Delmas Moreno diplômé d'un BTS designer graphique en plus de son activité de designer graphique

N° SIRET : 811 243 658 00028 assuré infographiste et ateliers de loisirs créatifs avec enseignement

Article 2 : Inscriptions

Les cotisations pour l'année : 35 séances devront être versées au moment de l'inscription.

Par chèque à l'ordre de Florian DELMAS la totalité encaissée le 15 septembre ou bien, possibilité de faire 3 chèques avec 3 encaissements chaque début de trimestres :

- 15 septembre
- 1er décembre
- 1er Mars

Si le paiement n'est pas effectué l'élève ne pourra intégrer le groupe.

L'inscription est effective après réception de la fiche d'inscription datée et signée et du ou des chèque(s). Elle doit être accompagnée d'un exemplaire du règlement intérieur signé.

Article 3 : Absences

Les élèves doivent venir aux cours de façon régulière et assidue.

En cas d'absence, vous devez prévenir le professeur.

Il n'y aura pas de remboursement possible mais le ou les cours manqués pourront être rattrapés en cours d'année.

En cas d'absence du professeur, les élèves seront prévenus et la séance sera systématiquement rattrapée.

En cas d'abandon en cours d'année aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4 : Responsabilité

Les parents doivent venir chercher les enfants mineurs.

Si l'enfant mineur est autorisé à rentrer seul chez lui il faut impérativement le signaler en cochant la case prévue à cet effet au recto.

En dehors des heures de cours, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Pour assurer le bon fonctionnement des cours, la ponctualité est de rigueur.

Il est demandé aux parents et aux élèves de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène de l'atelier :

- Chaque élève doit tenir sa place et son matériel en état de propreté
- Le port d'une blouse ou d'un tablier (dispo à l'atelier) est vivement conseillé lorsqu'on utilise de la peinture ou de l'encre (prévoir des vêtements qui peuvent être salis)
- Les élèves sont responsables du matériel mis à leur disposition.
- Tous les produits doivent être remis à leur place après usage.
- Une petite bibliothèque est mise à la disposition des élèves. Les livres sont consultables sur place et doivent être utilisés avec soin.

Article 5 : Perte, vol ou dégradation

L'élève est responsable de ses effets personnels, et peut apporter sa trousse avec son propre matériel s'il le souhaite, l'atelier ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation (par exemple je déconseille d'apporter les collections de cartes pokémon).

Article 6 : Renvoi

L'élève est tenu de respecter son professeur et surtout les autres élèves ainsi que les différentes clauses de ce règlement.

Il est interdit de se comparer aux autres, à l'atelier, aucune note n'est attribuée à personne on n'est pas à l'école, aucune concurrence n'est admise, on est là pour passer un bon moment et progresser en dessin. la seule personne à qui se comparer c'est soit-même dans le temps et remarquer son propre progrès Les moqueries et jugements sont naturellement interdits.

Si un comportement semblable est remarqué où on écrase les autres pour se valoriser sera un motif de renvoi du groupe. En cas de renvoi, ce dernier s'effectue sans aucune forme d'indemnisation ou de remboursement.

Article 7 : droit à l'image

Des photos des dessins pourront être prises lors des cours. Pour ceux qui en ont donné l'autorisation en cochant la case prévue à cet effet au verso, l'atelier pourra utiliser gratuitement et sans contrepartie ces images à des fins de communication.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

A Le Signature :



CALENDRIER 2023 - 2024



| | | | |
|-----|---------|-----------|------|
| 36' | SEMAINE | SEPTEMBRE | 2023 |
| 37' | SEMAINE | SEPTEMBRE | 2023 |
| 38' | SEMAINE | SEPTEMBRE | 2023 |
| 39' | SEMAINE | SEPTEMBRE | 2023 |
| 40' | SEMAINE | OCTOBRE | 2023 |
| 41' | SEMAINE | OCTOBRE | 2023 |
| 42' | SEMAINE | OCTOBRE | 2023 |

VAC. TOUSSAINT 21/10 au 06/11

| | | | |
|-----|---------|----------|------|
| 45' | SEMAINE | NOVEMBRE | 2023 |
| 46' | SEMAINE | NOVEMBRE | 2023 |
| 47' | SEMAINE | NOVEMBRE | 2023 |
| 48' | SEMAINE | NOVEMBRE | 2023 |
| 49' | SEMAINE | DECEMBRE | 2023 |
| 50' | SEMAINE | DECEMBRE | 2023 |
| 51' | SEMAINE | DECEMBRE | 2023 |

VAC. NOEL 23/12 au 08/01

| | | | |
|----|---------|---------|------|
| 2' | SEMAINE | JANVIER | 2024 |
| 3' | SEMAINE | JANVIER | 2024 |
| 4' | SEMAINE | JANVIER | 2024 |
| 5' | SEMAINE | JANVIER | 2024 |
| 6' | SEMAINE | FEVRIER | 2024 |

VAC. D'HIVERS 10/02 au 26/02

| | | | |
|-----|---------|---------|------|
| 9' | SEMAINE | FEVRIER | 2024 |
| 10' | SEMAINE | MARS | 2024 |
| 11' | SEMAINE | MARS | 2024 |
| 12' | SEMAINE | MARS | 2024 |
| 13' | SEMAINE | MARS | 2024 |
| 14' | SEMAINE | AVRIL | 2024 |

VAC. DE PRINTEMPS 06/04 au 22/05

| | | | |
|-----|---------|---------|------|
| 17' | SEMAINE | AVRIL | 2024 |
| 18' | SEMAINE | AVRIL | 2024 |
| 19' | SEMAINE | MAI | 2024 |
| 20' | SEMAINE | MAI | 2024 |
| 21' | SEMAINE | MAI | 2024 |
| 22' | SEMAINE | MAI | 2024 |
| 23' | SEMAINE | JUIN | 2024 |
| 24' | SEMAINE | JUIN | 2024 |
| 25' | SEMAINE | JUIN | 2024 |
| 26' | SEMAINE | JUIN | 2024 |
| 27' | SEMAINE | JUILLET | 2024 |

Les cours auront lieu chaque semaines (voir dates ci-contre) hors vacances scolaires du 4 septembre au 6 juillet

Pendant les jours fériers, les cours sont maintenus

Pendant les vacances scolaires des stages seront organisés.

Les ateliers à la carte des mercredis et samedis sont toujours programmés le long de l'année.

En inscrivant votre enfant aux cours à l'année vous bénéficiez d'un code promo nominatifs de -10% utilisable 20 fois toute l'année jusqu'à fin aout 2023

Valable sur l'ensemble des animations lors de la réservation sur boogaloo.fr : mini stages, ateliers de dessin mercredis et samedis, jeux créatifs, anniversaires, journées spéciales...

Code à rentrer au moment du paiement sur le site de réservation pour bénéficier des -10%

Matériel Minimum Nécessaire :

- Pochette à dessin en carton 32x45cm
- Papier 180gr A3
- Papier 180gr A4
- Crayons HB et 4B

Toute l'année on communique sur what's app  +33 685 85 62 58

